

COMMUNE DE FERRIERES-SUR-SICHON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dument convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

Présents : M. Jean-François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. André MY, Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX, M. Daniel GITENAY, M. Jean Marcel LAZZERINI, Mme Annette COGNET, M. Michel GOLLIARDON, M. Mickaël KIBLER, M. Olivier POIZAT

Avaient donné pouvoir : M. Thomas MOULINOUX à Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX, Mme Elaine Cognet à Mme Annette COGNET, M. Dominique BENOIT à M. Sébastien BARRAUD

Secrétaire de séance : Mme Annette COGNET

1 – REPRISE DU TABLEAU DE FINANCEMENT DU RCVCB

Reprise du tableau de financement du RCVCB proposé par Vichy Communauté et le Conseil Départemental

Le protocole de signature a lieu le vendredi 4 avril 2025 à 16h30.

Une mise à jour du tableau se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux avec des avenants

Après en avoir délibéré :

- 12 voix pour
- 2 contre
- 1 abstention

2 – FACTURATION A L'ENTREPRISE CERA

L'entreprise Cera a sollicité la commune pour l'intervention du tractopelle avec notre agent en contrepartie un accord a été convenu pour une facturation au temps passé soit 60€ HT/h.

4 heures ont été facturées soit 240€ HT.

Après en avoir délibéré vote à l'unanimité

3 – MISE A JOUR DU LOYER CONCERNANT LE LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL

Suite au départ de Madame Gavello au 1^{er} mai 2025 une réévaluation du loyer a été envisagée. Les éléments suivants justifient cette réévaluation :

- Comparaison avec les loyers des autres appartements communaux
- Révision permise dans le cadre d'un nouveau bail, dans les limites légales en vigueur

Nouveau loyer mensuel proposé hors charges 450 €

Proposition validée à l'unanimité
Déjà 3 candidats pour le logement.

4 – DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE LA DEROGATION POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

La commune de Ferrières-sur-Sichon a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours bénéficiant ainsi d'une dérogation à l'organisation de la semaine 4.5 jours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Le Maire, Jean François Chaufrías

